



ASSURANCE CHÔMAGE

Aucune baisse de droits n'est acceptable !

Aucune double peine quand on perd son emploi !

La précarité ne cesse d'augmenter chez les jeunes, le chômage de longue durée se durcit, particulièrement pour les plus de 50 ans.

Actuellement, les chômeurs âgés de 53 ou 54 ans bénéficient de 22,5 mois d'indemnisation maximum, tandis que ceux de 55 ans et plus ont droit à 27 mois de chômage. L'indemnisation ne sera plus calculée sur 365 jours, mais sur 360, soit 5 jours de moins et 6 pour les années bisextiles. Sur une indemnité de 1.300 euros par mois, cela représente 20 euros de moins.

Accord CFDT-MEDEF sur l'assurance chômage : un coup de poignard dans le dos des travailleurs !

Une partie des directions syndicales et le patronat viennent de trouver un accord prévoyant près de 2,5 milliards de coupes austéritaires sur l'assurance chômage. Alors que le spectre du chômage de masse fait son retour, la CFDT et la CFTC accompagnent activement l'austérité.

La ministre du travail du gouvernement Barnier, Astrid Panosyan-Bouvet, avait confié mercredi 9 octobre aux syndicats et aux organisations patronales la tâche de trouver 400 millions d'euros d'économies par an à réaliser sur l'assurance chômage pour une durée de 3 ans. L'accord, finalisé prévoit presque 2,5 milliards d'euros d'économies en 4 ans et 1,75 milliards supplémentaires chaque année à partir de 2028.

Dans le détail, la proposition sur laquelle se sont mis d'accord les organisations patronales et les syndicats se décompose en trois volets distincts.

1) Elle prévoit premièrement d'avaliser le recul de l'âge de départ à la retraite en repoussant l'âge planché à partir duquel la durée d'indemnisation augmente. Ainsi, alors que jusqu'à présent les travailleurs sans emploi bénéficiaient à partir de leurs 53 ans d'une durée d'indemnisation allongée à 22,5 mois, ils devront désormais attendre d'avoir 55 ans. Dans le même sens, alors que les personnes âgées de 55 ans ou plus pouvaient bénéficier d'une allocation de 27 mois, celle-ci ne sera désormais plus ouverte qu'aux personnes ayant 57 ans ou plus, etc.

2) Le projet prévoit de s'attaquer très durement aux travailleurs frontaliers, avec l'instauration d'un coefficient particulier permettant de baisser d'environ 40% le montant des allocations perçues par les demandeurs d'emplois ayant exercé leur précédent emploi à l'étranger. Dans le même ordre d'idée, le projet prévoit d'interdire à quiconque d'accepter un emploi dans un pays étranger après avoir refusé au moins deux propositions d'emploi en France, indépendamment de tout critère de pertinence ou de différence de salaire et quand bien même bon nombre de régions frontalières sont particulièrement touchées par la désindustrialisation et le chômage de masse, à l'instar de la région lilloise ou de la Lorraine.

3) Enfin, dans un troisième volet, le projet prévoit de revoir le calcul des allocations et de l'axer sur une base calendaire fixe de 30 jours par mois, ce qui reviendrait à retirer 5 jours par an d'allocations aux bénéficiaires de l'assurance chômage, et 6 lors des années bisextiles. Une mesure dont les recettes sont à elles-seules estimées à 240 millions par an pour l'État.

Les trois organisations patronales présentes, le Medef, la CPME et l'U2P, se sont dits satisfaites du texte.

Feu vert d'une majorité de syndicats : CFDT et FO ont confirmé jeudi 21 novembre, comme le Medef, qu'ils signaient les trois accords trouvés la semaine dernière sur l'assurance-chômage, l'emploi des seniors et le dialogue social, après l'approbation lundi de ces trois textes par la CFTC. De son côté, le syndicat des cadres CFE-CGC a donné son feu vert aux accords sur les seniors et le dialogue social, mais a rejeté celui sur l'assurance-chômage.

La CFDT et la CFTC se disent favorables à l'accord dans sa globalité, ayant grandement participé à son élaboration.

Enfin, si elle a déjà annoncé qu'elle ne signera pas l'accord et l'a dénoncé ouvertement, la CGT a tout de même participé aux négociations, légitimant ainsi le cadre de discussion que le gouvernement avait pourtant clairement cadré.

Le gouvernement a en effet de quoi être ravi : lui qui n'avait demandé « *que* » 1,2 milliards d'euros de coupes se voit remettre un plan qui prévoit le double, **de la main même d'organisations qui dirigeaient il y a moins de 2 ans la lutte contre la réforme des retraites.**

De leur côté, ces mêmes organisations, CFDT en tête, se réjouissent du retour du « *dialogue social* » et jouent un rôle actif dans l'offensive austéritaire, appuyant un nouveau coup de canif dans l'assurance chômage. La délégation CFDT a ainsi expliqué que « *faire aboutir ce cycle de négociation de manière positive était nécessaire pour faire la démonstration que le dialogue social reste le meilleur moyen d'aborder les enjeux économiques et sociaux, et montrer notre capacité à définir des règles communes* ». Une façon de clore définitivement la séquence des retraites qui avait vu l'ancienne direction, sous Laurent Berger, forcée par sa base, à devoir lutter dans la rue et par la grève.

Pour la CFDT, cet accord s'inscrit dans la bataille pour le retour au « *paritarisme* », et permet en même temps de redevenir l'interlocuteur privilégié du gouvernement, qui mène une offensive austéritaire brutale contre l'ensemble du monde du travail.

Alors que les directions syndicales s'accordent avec le patronat pour accompagner l'offensive austéritaire, il y a urgence à dénoncer ces accords scélérats qui visent non seulement les personnes sans emplois mais aussi l'ensemble du monde du travail. Face à un gouvernement qui prépare l'austérité, et à un patronat qui prépare un carnage social avec 300.000 emplois menacé. A rebours du « *dialogue social* » qui est synonyme de régression sociale, le mouvement ouvrier doit opposer une riposte à l'offensive gouvernementale et patronale. Face à la crise sociale qui ne cesse de s'aiguïser, il faut construire un plan de riposte, en indépendance de l'Etat et du patronat, pour faire reculer l'austérité et l'offensive patronale.

L'accord assurance 2024 chômage aggrave l'accord de novembre 2023, en ciblant particulièrement les 53 à 57 ans qui perdent 4,5 mois d'indemnisation, et les frontaliers, victimes commodément désignées comme privilégiées parce qu'ayant travaillé aux salaires suisses, luxembourgeois et belges. Cet accord prévoit quelques améliorations pour les saisonniers et les primo demandeurs d'emploi, mais **6 fois plus de baisses que de hausses au total, à partir du 1er avril 2025, et une baisse des cotisations patronales au 1er mai 2025.**

■ Un accord sur l'emploi des seniors qui se borne à de belles intentions, même si nous y avons obtenu des négociations sur des thèmes obligatoires dans les branches, mais pas l'opposabilité de l'accès à la retraite progressive ; **les salariés des petites entreprises seront donc les grands perdants et comme aujourd'hui, la retraite progressive sera limitée aux grandes entreprises dans lesquelles les syndicats réussissent à gagner des accords.** L'ANI instaure une sorte de CDI senior : « *contrat de valorisation de l'expérience* », qui constitue un effet d'aubaine pour l'employeur, exonéré de cotisations sur l'indemnité de départ et pouvant licencier le salarié à l'âge de départ en retraite.

■ Un accord demandant au gouvernement de supprimer la limitation à trois des mandats syndicaux, revendication portée par la CGT.

La CGT qui faisait de l'obtention d'un vrai droit à retraite progressive l'élément déterminant de ces négociations regrette qu'aucune avancée tangible n'ait pu être enregistrée sur ce point. Une première analyse montre un **déséquilibre flagrant entre les droits perdus, en pleine vague de licenciements massif, en répercussion de la réforme des retraites 2023, pour trop peu de droits gagnés.**

La CGT déclare un avis négatif pour les deux premiers accords et positif pour le troisième !!!

Ce n'est que par la grève et dans la rue, en bloquant l'économie et leurs profits que l'avenir se décidera. Seule la lutte unie, toutes et tous ensemble, public comme privé, dans les entreprises, administrations, comme le font les Michelins, les cheminots, les agriculteurs, les enseignants, les hospitaliers, fera reculer le capital toujours plus avide de profits maximums.

Le temps n'est plus "*au dialogue*" mais à la lutte pour construire une riposte populaire à la hauteur des attaques menées par le capital et le gouvernement à son service.